

Réduire ses déchets et bien les jeter

*Des déchets moins
abondants et
mieux valorisés*



ADEME



Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Énergie

Édition : **septembre 2014**

**RÉDUISONS VITE NOS DÉCHETS,
ÇA DÉBORDE.**

- **Nos déchets : moins, c'est mieux** 3
- **Des solutions pour réduire nos déchets** .. 5
- **Bien acheter et s'équiper, pour limiter nos déchets** 8
- **Réduire nos déchets, c'est aussi mieux utiliser** .. 13
- **En pratique, deux moyens pour moins jeter** 15
- **Valoriser les déchets grâce au tri** 17
- **Construction, rénovation, bricolage : que faire des déchets ?** 22
- **Et finalement, pour les déchets qui restent ?** 23
- **L'ADEME** 24

Tous les guides de l'ADEME sont disponibles :

- sur internet à l'adresse www.ademe.fr/mediatheque
- sur commande auprès de info-publics@ademe.fr

Biogaz

gaz provenant de la fermentation des déchets organiques, en absence d'oxygène.

Cycle de vie

ce sont toutes les étapes de la vie d'un produit entre sa conception et son élimination, de l'extraction des matériaux qui le constituent à son traitement en fin de vie, en passant par sa fabrication, sa distribution, son achat et son utilisation.

Déchet

«tout résidu d'un processus de production, de transformation ou d'utilisation, toute substance, matériau, produit ou plus généralement tout bien, meuble abandonné ou que son détenteur destine à l'abandon» (art. L541-I du Code de l'Environnement).

Déchets ménagers

déchets dont le détenteur final ou le producteur est un ménage. Ils peuvent être classés en cinq groupes : les ordures ménagères, les encombrants (électroménager, meubles, literie, etc.), les déchets dangereux (piles, peintures, solvants, pesticides, médicaments, etc.), les déchets de jardin (terre, feuilles, etc.), les déchets de l'automobile (huiles de vidange usagées, batteries, pneus, etc.).

Déchet ultime

déchet qui n'est plus susceptible d'être traité dans les conditions techniques et économiques présentes.

Éco-produit

produit plus respectueux de l'environnement que d'autres, avec des qualités identiques.

Recyclage

réintroduction des matières d'un déchet dans le cycle de production de ces matières (verre, plastique, acier, etc.).

Valorisation énergétique

utilisation de la chaleur dégagée par la combustion des déchets ou du biogaz produit par les déchets pour la production d'électricité ou l'alimentation d'un réseau de chaleur.

Nos déchets : MOINS, C'EST MIEUX

La quantité de nos déchets a **doublé en 40 ans** !

Aujourd'hui, chacun d'entre nous produit **590 kg de déchets par an**, qui se retrouvent dans nos poubelles et les conteneurs de tri (365 kg) ainsi qu'en déchèterie (225 kg).

Certes, depuis une dizaine d'années, nous avons appris à les trier, à séparer les matières aisément recyclables comme le verre, les métaux ou le papier et à utiliser les déchèteries pour les déchets encombrants, dangereux ou de jardin.

Mais il reste toujours des déchets qu'il faut incinérer ou stocker. Le coût de la collecte, de l'incinération et du stockage est lourd et augmentera tant que les volumes de déchets augmenteront, et ce, malgré le tri. De plus, dans de nombreux cas, **les installations de traitement arrivent à saturation**.



En immeuble, il est important de bien informer les habitants et les gardiens pour que le tri des déchets soit effectué correctement.

Il est difficile de créer de nouvelles usines d'incinération et de nouveaux sites de stockage. Bien que les risques environnementaux soient aujourd'hui maîtrisés, il est aussi plus judicieux de **réduire la quantité et la nocivité de nos déchets**.

Réduire la quantité de nos déchets nous permettra d'optimiser le nombre d'installations de traitements et d'économiser des matières premières et de l'énergie nécessaires à la fabrication de tant de produits et d'emballages qui finissent comme déchets (pétrole, dont on fait le plastique, métaux précieux, utilisés dans l'électronique, eau...).

Réduire la nocivité de nos déchets, c'est aussi très important. Aussi faut-il apprendre à les connaître pour ne pas les jeter dans la poubelle classique (celle où l'on met les déchets que l'on ne peut ni trier, ni recycler, ni valoriser) et pour les déposer là où ils seront collectés pour être traités convenablement. Ce guide vous donnera les principales pistes pour les détecter parmi les produits de la maison et, lorsque c'est possible, choisir des alternatives moins nocives.



Guide de l'ADEME

« Les produits et déchets dangereux »

Sur internet :

www.reduisonsnosdechets.fr

Quelques chiffres...

- **88%** des Français déclarent aujourd'hui avoir entendu parler de gestes et d'actions leur permettant de réduire leur production de déchets (enquête IFOP/ADEME 2011).

- Chaque Français jette environ **80 kg** d'emballages ménagers par an (source ADEME/Eco-Emballages/Adelphe 2012).
- Plus de **4500 déchèteries** sont à la disposition des particuliers.

Des solutions pour **RÉDUIRE NOS DÉCHETS**

Nous avons tous un rôle à jouer pour réduire nos déchets : associations et citoyens, industriels, entreprises, commerçants et artisans... Ce sont nos actions conjuguées qui auront une réelle efficacité.

• **Multiplier les gestes pour devenir « éco-consommateurs »**

En tant que consommateurs, nous jouons un rôle essentiel parce que nos achats sont quotidiens et que nous sommes nombreux (63 millions en France...). Bien avant l'étape du tri des déchets, ce sont nos choix au moment de l'acquisition d'un produit et la manière dont nous l'utilisons qui ont un effet sur la quantité de nos déchets. Aussi **chaque geste compte : de l'achat au tri, en passant par l'utilisation...**

Les exemples de gestes décrits dans les pages qui suivent sont à la fois faciles à mettre en œuvre, diversifiés pour s'adapter aux différents modes de vie actuels, efficaces et porteurs de résultats tangibles. Ce sont des pistes d'actions quotidiennes pour lutter contre le surplus des déchets ménagers. Il revient à chacun d'entre nous de s'approprier ces gestes et d'en inventer d'autres.

Bien acheter et s'équiper

C'est se procurer les produits neufs ou d'occasion dont on a besoin : les acheter, mais aussi les emprunter ou les louer. Lors de l'achat, c'est limiter les emballages, privilégier les produits durables, réutilisables, rechargeables et adaptés à nos besoins !

Voir pages 8 à 12.



La limitation des déchets commence dès l'achat des produits.

Mieux utiliser

C'est réparer les objets qui peuvent l'être, limiter les gaspillages, par exemple en refusant les imprimés publicitaires.

Voir pages 13 et 14.

Moins jeter

C'est donner, prêter ou vendre ; c'est composter nos déchets organiques...

Voir pages 15 et 16.

Trier

C'est donner une deuxième vie aux produits. Certaines matières (verre, papiers et cartons, métaux, certains plastiques) peuvent être recyclées facilement.

Voir pages 17 à 21.

Au final

Il reste toujours des déchets. Une partie est incinérée et produit de l'énergie. Le reste est stocké.

Voir page 23.



Sur internet: www.ademe.fr/particuliers-eco-citoyens/dechets

• Mieux concevoir les produits pour moins de déchets

Nos comportements de consommateurs encouragent les industriels à poursuivre leurs efforts **dans la conception des produits**, comme la réduction du poids des emballages, la diffusion d'emballages rechargeables ou la mise sur le marché d'appareils réparables.

Quelques grammes en moins...

Depuis longtemps déjà, les industriels cherchent à réduire le poids des emballages. Ainsi, le poids d'un pot de yaourt vide en polystyrène a été réduit de moitié entre 1970 et 1990. Depuis 1998, un décret stipule que **le poids et le volume d'un emballage doivent être limités au minimum nécessaire** tout en assurant l'ensemble de ses fonctions.

De nouveaux efforts des industriels ont permis de réduire encore le poids de ce pot de yaourt, mais aussi celui des bouteilles d'eau en plastique et celui des canettes de boisson en aluminium. Ces quelques grammes gagnés représentent plusieurs milliers de tonnes de déchets en moins dans nos poubelles chaque année.

• Donner l'exemple: le rôle des collectivités et des administrations

Dans les bureaux, dans les écoles, dans les hôpitaux, dans les casernes... **mieux acheter, mieux utiliser, moins jeter** sont les mots clés pour une démarche exemplaire des collectivités et des administrations. Ces actions encouragent bien souvent les citoyens à poursuivre les gestes acquis «en activité» à la maison. Les collectivités ont également un rôle essentiel de conseils auprès des habitants. N'hésitez pas à poser des questions à votre mairie.

• Informer et motiver

Des associations locales de protection de l'environnement et de consommateurs aux écoles, en passant par les collectivités, nombreux sont ceux qui relayent les campagnes nationales et organisent des opérations de sensibilisation autour des enjeux des déchets. Ils permettent à tous d'être plus informés, de mieux comprendre les enjeux et les risques. Enfin, ils apportent des conseils et des solutions à appliquer au quotidien.



La prévention des déchets est un volet essentiel de leur gestion : le déchet le plus facile à traiter est celui qu'on ne produit pas.

Bien acheter et s'équiper, POUR LIMITER NOS DÉCHETS

Il s'agit d'adopter un nouveau comportement lors de nos achats. Pensons aux déchets dès l'étape du choix, en privilégiant les produits avec moins d'emballage, ceux qui ont une longue durée de vie et qui sont réparables. Chaque produit a des impacts sur l'environnement tout au long de son cycle de vie. Certains produits sont conçus pour avoir moins d'impacts : ce sont les éco-produits, porteurs d'écolabels.

Mais avant d'acheter, posons-nous également les bonnes questions : ai-je vraiment besoin (ou même seulement envie...) de ce produit ? Mon achat est-il seulement guidé par une publicité abondante ?... Nous poser la question de l'intérêt de notre achat devrait redevenir une priorité. Tout en gardant à l'esprit certains critères comme la possibilité de garder longtemps cet objet, de l'entretenir et le réparer, etc.

Pour
en savoir
plus

Guide de l'ADEME « **Consommer mieux** »

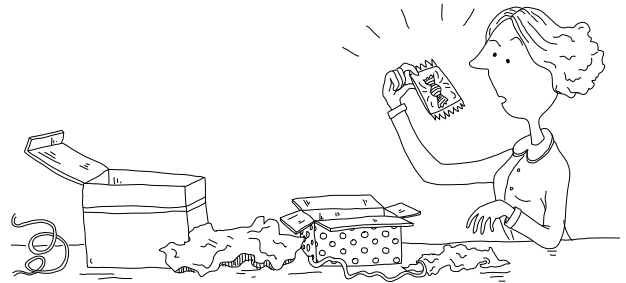
• Limiter les emballages

Préférer cabas et paniers pour les courses

Les cabas sont beaucoup plus solides que les sacs de caisse à usage unique et sont réutilisables de nombreuses fois. Les sacs jetables ne sont utilisés en moyenne qu'une vingtaine de minutes avant d'être jetés et une partie seulement est réutilisée (comme sac de poubelle, par exemple).

Choisir les produits sans suremballage

L'emballage a de multiples fonctions. **Mais l'important, c'est le produit, pas l'emballage !** Entre deux produits comparables, choisissons celui dont le poids d'emballage a été réduit par le fabricant. Et n'oublions pas que l'esthétique de l'emballage ne garantit pas la qualité du produit mais en accroît sûrement le prix !



L'emballage sert parfois à mettre en valeur un produit, mais est-ce toujours utile ?

On peut aussi choisir les produits concentrés ou les éco-recharges. Souvent disponibles pour les produits d'entretien, les cosmétiques et certains produits alimentaires, ces dernières sont encore trop peu adoptées par les consommateurs.

Choisir les produits au détail ou en vrac

Fruits et légumes au détail, fromages et charcuteries à la coupe, légumes secs, céréales, vis et clous en vrac... : il y a de nombreuses manières d'éviter certains emballages tout en payant souvent moins cher.

En revanche, si nous achetons des fruits et des légumes frais issus de l'agriculture biologique en grandes surfaces, ils seront inévitablement emballés pour garantir leur qualité biologique et ne pas risquer d'être mélangés avec d'autres fruits et légumes non biologiques.

À quoi sert l'emballage ?

L'emballage d'un produit remplit plusieurs fonctions :

- **protéger le produit** contre les chocs lors du transport ;
- **préserver ses qualités** (saveur, odeur, aspect, etc.) ;
- **assurer sa conservation** (sous vide, par exemple) ;

- **servir de support d'information**, notamment sur la composition du produit et, pour les produits alimentaires, la date de péremption et les valeurs nutritionnelles.

Choisir la bonne contenance et le contenant adapté

Produits ménagers non rechargeables, fromage en portion individuelle, produits vendus par toutes petites quantités...

Ces types de conditionnement, qui multiplient les emballages, prolifèrent. Pourtant, dans de nombreux cas, nous pouvons privilégier des contenances plus grandes, utiliser des contenants réutilisables (boîtes à goûter pour les enfants...) pour produire moins de déchets et économiser les matières premières nécessaires à la fabrication des emballages. Nous économiserons aussi de l'argent !

● Éviter le gaspillage alimentaire

On trouve dans nos poubelles 7 kg par an et par habitant de produits alimentaires non consommés encore emballés et 13 kg de restes, de fruits et légumes abîmés et non consommés. Acheter la quantité juste, choisir le produit qu'on est sûr d'utiliser... , il n'est pas inutile de rappeler de telles évidences ! Voici quelques conseils pour faire ses courses :

faites le point sur ce qui reste dans votre réfrigérateur et une liste des achats nécessaires avant de partir faire vos courses, en magasin, attention aux produits vendus en lots. Aurez-vous le temps de manger tout cela ? vérifiez bien les dates de péremption.



Évitez d'acheter des produits dont la date de péremption est proche.

Décrypter les dates de péremption

	Mention sur l'étiquette	Signification
Date Limite de Consommation (DLC) Denrées très périssables (viandes, poissons, œufs, produits laitiers)	« À consommer jusqu'au » accompagnée du jour et du mois	Au-delà de la date indiquée, le produit ne peut plus être vendu ni consommé, car il pourrait provoquer une intoxication alimentaire.
Date Limite d'Utilisation Optimale (DLUO) Denrées moyennement périssables Elle informe le consommateur sur le délai au-delà duquel les qualités gustatives et nutritionnelles du produit peuvent s'altérer.	« À consommer de préférence avant le » accompagnée • du jour et du mois ex : « À consommer de préférence avant le 18-02 », • du mois et de l'année ex : « À consommer de préférence avant fin mai 2002 », • de l'année ex : « À consommer de préférence avant fin 2003 ».	 La durabilité du produit est inférieure à 3 mois. La durabilité du produit est comprise entre 3 et 18 mois. La durabilité du produit est supérieure à 18 mois.

Source : « Les dates limites d'utilisation des produits alimentaires » - DGCCRF (Direction générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes) - 2006

● Bien choisir les produits pour moins jeter

Choisir des produits durables et réparables

Un meuble, un téléviseur, un ordinateur... Ces achats sont loin d'être anodins pour notre budget. Et pourtant, nous préoccu-pons-nous vraiment de la durée de vie de ces équipements? Être à la mode ou à la pointe de la technologie, certes... Mais avec modération...

Acheter d'occasion, emprunter, louer...

Pourquoi acheter neufs des objets qui ne nous serviront que peu de fois ? De nombreux sites nous offrent aujourd'hui la possibilité de trouver des objets d'occasion qui nous conviennent. Des magasins de location de courte durée se sont également développés.

Penser aux «cadeaux dématérialisés»

Un abonnement de cinéma ou une séance chez l'esthéticienne, un vol en parapente ou un séjour en gîte rural : plus original qu'un objet «cadeau», au moins il ne finira pas au rebut.

Choisir des produits avec un logo environnemental

Les logos environnementaux permettent de repérer les produits plus respectueux de l'environnement, qui minimisent leurs impacts environnementaux au cours de leur cycle de vie. Plusieurs centaines de produits sont déjà référencés... alors identifions ces logos pour guider nos choix au quotidien.

Consultez notre guide «Les logos environnementaux sur les produits» pour connaître les logos à repérer lors de vos achats. Écrivez-nous pour recevoir le «Mémo des logos environnementaux».



Pour en savoir plus

Guides de l'ADEME «Réduire sa facture d'électricité» sur l'équipement de la maison et «Consommer mieux»

Réduire nos déchets, c'est aussi MIEUX UTILISER

Dans toutes nos actions quotidiennes, nous pouvons faire nôtre la devise «**Utiliser mieux pour jeter moins**», chacun selon son mode de vie ou ses moyens. Chaque geste est utile. Nous n'en citerons ici que quelques-uns.

• Respecter les doses

Inutile de surdoser nos produits ménagers et d'hygiène (gel douche, shampoing...): leur efficacité, même à faible dose, est souvent bien suffisante pour les usages courants. En respectant les doses recommandées par les fabricants, nous éviterons les surconsommations et limiterons les impacts sur l'environnement.



Juste ce qu'il faut de produit et ça suffit !

• Soulager nos boîtes aux lettres de la publicité

Chaque année, nous recevons environ **24 kg de publicité non adressée** par foyer. Si vous ne lisez pas ces imprimés publicitaires, vous pouvez facilement exprimer votre souhait de ne plus les recevoir. Il vous suffit d'afficher sur votre boîte « pas de publicité ».

• Utiliser moins de piles

Quand ils existent, achetons de préférence des produits sans pile (comme les calculatrices à cellules solaires). Sinon, utilisons des accumulateurs rechargeables, surtout pour des usages intensifs (radio, MP3...). À la maison, branchons nos appareils sur le secteur. Cela fera autant de produits polluants qui ne seront pas à traiter... et nous éviterons de consommer des ressources naturelles rares.

• Limiter la consommation de papier

Au bureau comme à la maison, n'imprimons que les documents dont nous avons réellement besoin. Imprimons nos feuilles recto-verso ou utilisons le verso comme brouillon.

• Entretenir, réparer, réutiliser

Entre 16 et 20 kg d'équipements électriques ou électroniques (réfrigérateurs, téléphones, ordinateurs, etc.), c'est ce que jette, en moyenne, chaque habitant en une année. Pourtant certains pourraient être réparés. Un entretien régulier permet de prolonger leur vie. Souvent, il ne s'agit que de changer un joint, une courroie ou un fusible que les commerces de pièces détachées peuvent nous fournir. Et tous les métiers de la réparation n'ont pas disparu : cordonniers, couturières, tapissiers et **artisans-réparateurs** en mobilier ou électro-ménager.

Nous pouvons aussi détourner et réemployer nombre d'objets qui ont fini d'être utilisés dans leur fonction première. **Le garage, la cave ou le jardin sont prêts à accueillir ces objets pour une deuxième chance** : ce sont bien sûr les vêtements usagés utilisés comme chiffons, les bocaux pour les confitures et toutes les boîtes pour les rangements. Mais aussi les mille idées que chacun pourra trouver...

En pratique, deux moyens POUR MOINS JETER

Ce n'est pas parce qu'un objet, un appareil ou un produit ne nous est plus utile qu'il est à jeter. Nous pouvons prolonger sa vie en le remettant, d'une manière ou d'une autre, dans le circuit de la consommation.

• Donner ou vendre

Si un objet ne nous sert vraiment plus, **il peut encore être utile à quelqu'un d'autre**. Nous pouvons le donner à une personne qui en aurait l'usage. Nous pouvons aussi le remettre à une organisation caritative qui récupère et répare le mobilier, l'électroménager, la vaisselle, les vêtements et les jouets.

Il est également possible de remettre cet objet en vente par petites annonces dans le journal local ou sur internet. Vendre et acheter d'occasion, c'est un bon moyen de faire durer nos objets.

Les achats de produits d'occasion en plein développement

7 Français sur 10 affirment aujourd'hui avoir déjà acheté des produits d'occasion*.

Toutes les catégories sociales achètent des produits d'occasion : 79% des cadres supérieurs, 74% des employés et 73% des ouvriers disent avoir déjà acheté des produits d'occasion.

Les produits d'occasion sont plus faciles à trouver avec la

multiplication de vide-greniers, l'implantation d'enseignes spécialisées et l'essor d'internet. Si le prix reste la principale motivation de l'achat d'occasion pour 64% des répondants, l'enquête relève une légère augmentation de la perception des avantages environnementaux et sociaux du réemploi.

** Enquête IPSOS pour l'ADEME - juillet 2010*

• Utiliser les déchets organiques

Les déchets de cuisine et de jardin peuvent être valorisés :

pour nourrir les animaux familiers ;

dans un poêle, un barbecue ou une cheminée. Les végétaux utilisés dans ce cas doivent être bien secs ;

en paillage: étalez au pied de vos plantations vos feuilles, tontes de pelouse, produits de tailles broyés, etc. Le sol est ainsi protégé et les plantes nourries naturellement. Très facile à réaliser; le paillage est une solution idéale pour valoriser vos déchets verts ;

grâce au compostage. Pour fabriquer du compost, il n'est pas toujours nécessaire de disposer d'un jardin: des expériences de compostage en pied d'immeuble ou dans les quartiers se développent. Tout en réduisant la production d'ordures ménagères à collecter, on peut disposer ainsi d'un **amendement de qualité et... gratuit**. Pratiquement tous les résidus organiques peuvent être valorisés par compostage.

Ceux qui ne peuvent ou ne souhaitent pas composter chez eux peuvent déposer leurs déchets de jardin dans des installations collectives (déchèterie, plate-forme de compostage).

Interdiction de brûler ses déchets verts

L'entretien du jardin génère des déchets verts que l'on estime à **160 kg par personne et par an** dont une quinzaine **passent par la poubelle**, soit environ 4% de son contenu. Pour s'en débarrasser, 9% des foyers les brûlent, ce qui représente près d'un million de tonnes de déchets verts brûlés à l'air

libre chaque année en France. **Or, il est interdit de brûler à l'air libre ces déchets** comme le rappelle une circulaire de 2011. Pour se débarrasser de ces déchets, plusieurs solutions existent: compostage, paillage, tonte mulching, collecte sélective au porte-à-porte et en déchèterie.

En compostant nos déchets organiques, nous pouvons **alléger notre poubelle de 60 kg de déchets par an et par personne**.



Guide de l'ADEME

«Utiliser ses déchets verts et de cuisine au jardin»



Faire son compost permet de réduire le poids de sa poubelle et de fabriquer un amendement de qualité.

Valoriser les déchets GRÂCE AU TRI

Lorsqu'un objet, un produit ou un appareil devient malgré tout un déchet, on peut lui donner une seconde vie par le recyclage des matières, à condition de respecter strictement les consignes de tri.

La pratique du tri est devenue naturelle pour une grande partie de la population, au moins pour certains produits emblématiques: le verre, le papier, les bouteilles plastique... Elle permet de fournir aux industriels «recycleurs», après collecte des produits triés, des matières premières de recyclage de qualité. Il est possible d'aller encore plus loin en élargissant la palette des produits triés, en améliorant la qualité du tri et les modalités de collecte et en augmentant son volume.

Que signifient ces logos ?

Point Vert



Boucle papiers



Anneau de Möbius



Le logo «**Point Vert**» signale que le producteur contribue financièrement à un dispositif (**Eco-Emballages** ou **Adelphe**) aidant les communes à développer des collectes séparées des déchets d'emballage pour les valoriser. **Il ne présume donc pas du recyclage effectif du produit qui le porte.** On le trouve aujourd'hui sur la quasi-totalité de nos emballages. Le logo «**Boucle papiers**» signifie que le donneur d'ordre du papier, adhérent d'EcoFolio,

participe au financement et à l'amélioration de la gestion de fin de vie de son produit. Selon les normes internationales, l'**anneau de Möbius** signifie que l'emballage est **recyclable**. Mais celui-ci ne sera effectivement recyclé que **si nous respectons strictement les consignes de tri**. Si le logo de Möbius est accompagné d'un pourcentage, par exemple «65%», cela signifie que 65% de matières **recyclées** entrent dans la composition de l'emballage.

À la maison, dans des conteneurs centralisés, en déchèterie, dans certains magasins..., les lieux de tri et de collecte se multiplient pour rendre notre intervention plus facile et plus efficace.

• Tri et collecte, mode d'emploi

Les modalités de la collecte sont adaptées au contexte local. La collecte se fait, selon les lieux et les matériaux, soit par **collecte séparée** au porte-à-porte (maisons individuelles, locaux poubelle des immeubles...), soit par **apport volontaire** dans des conteneurs sur la voie publique, dans les surfaces commerciales..., ou en déchèterie.

Après la collecte, les matériaux sont acheminés vers des **centres de tri**. Ils sont alors classés par catégorie et conditionnés afin d'être conformes aux attentes des industriels.

Le **recyclage** des matériaux récupérés connaît un grand développement. Il concerne de plus en plus de matériaux pour des quantités de plus en plus importantes. Le verre redevient bouteille, les métaux sont refondus et transformés, les magazines reviennent sous forme de journaux, les bouteilles en plastique deviennent tuyaux, nouvelles bouteilles ou fibre polaire...

À la maison, le tri quotidien

Dans la **collecte séparée**, le tri est fait chez et par l'habitant (poubelles individuelles ou collectives en immeuble). Les matériaux concernés sont généralement le verre, les papiers et cartons, les métaux et certains plastiques. Ces produits sont déposés dans des **poubelles dédiées**, identifiables grâce à un **code couleur**, qui font l'objet de ramassages spécifiques.

Certaines communes organisent aussi la collecte séparée de la matière organique et produisent un compost de qualité.



Attention aux «erreurs de tri»: elles compliquent les opérations de classement des déchets et peuvent même en dégrader ou en empêcher le recyclage.

Un peu plus loin, l'apport volontaire

Un point de collecte privilégié: la déchèterie

Quand nous souhaitons nous débarrasser d'objets hors d'usage, lors du grand nettoyage de printemps ou à l'occasion d'un déménagement, **ayons le réflexe déchèterie!** Il y en a souvent une à proximité de notre domicile: plus de 4 500 déchèteries sont déjà accessibles gratuitement aux particuliers qui y apportent l'équivalent d'environ 225 kg de déchets par personne et par an.

Ce sont principalement les **déchets encombrants** (électroménager, meubles, gravats, pneus, cartons, etc.), les **déchets dangereux** et les **déchets verts** (tontes et tailles de haies). Le tri des déchets y est guidé: des conteneurs ou des bennes spécifiques, en général signalés par des pictogrammes, sont à la disposition des utilisateurs.



Renseignez-vous auprès de la déchèterie la plus proche de chez vous pour vérifier les déchets qu'elle accepte.

D'autres solutions

D'autres modes de collecte sont mis à disposition des particuliers:

service d'enlèvement des encombrants à domicile à jour fixe ou sur des points de regroupement, selon les communes,

bacs de collecte sur la voie publique, pour le verre, les papiers..., collecte dans certains magasins des piles, cartouches d'encre d'imprimantes, lampes basse consommation...,

collecte des DEEE (déchets d'équipements électriques et électroniques) chez les détaillants selon le principe du «un pour un» (un produit acheté, un produit collecté).

• Quelques déchets à la loupe

Les textiles et les chaussures

Vous pouvez apporter vos **chaussures** ainsi que les **vêtements** et **linge de maison** (draps, serviettes, nappes...) dont vous ne vous servez plus dans un des nombreux points de collecte mis en place pour les récupérer.

Ces déchets pourront alors resservir : vêtements d'occasion, chiffons d'essuyage pour l'industrie ou en matière première (industrie, textile, isolation...).

Il existe une consigne à bien respecter : les vêtements, le linge de maison et les chaussures **ne doivent pas être souillés et/ou humides**. Sinon, il est préférable de les mettre à la poubelle. En effet, on ne peut pas valoriser un vêtement souillé et s'il est humide, il peut détériorer les autres produits du bac de collecte.

Les vêtements et chaussures apportés en bac de collecte ne doivent pas être souillés.



Pour trouver le bac de collecte le plus proche de chez vous, l'éco-organisme Eco TLC vous propose une cartographie des points de collecte.



Sur internet: www.lafibredutri.fr

Les papiers

Contrairement à ce que l'on pense parfois, **tous les papiers sont recyclables**. Vous pouvez mettre dans le bac de récupération du papier vos journaux et magazines mais aussi les cahiers, les livres, les enveloppes (enveloppes à fenêtre comprises).

Dans la famille « papier », il y a cependant quelques « **faux amis** » qui ne doivent pas être mélangés aux autres : les papiers spéciaux (carbone, aluminium, sulfurisés, photos, papiers peints, mouchoirs), ainsi que les papiers au contact d'aliments.



Sur internet: www.recyclons-les-papiers.fr

Les déchets dangereux

Les déchets dangereux doivent faire l'objet d'une attention particulière. Il s'agit des piles, accumulateurs et batteries, des solvants et des pesticides, des peintures et produits de bricolage, de l'huile de vidange usagée, de l'amiante-ciment, etc. Ces déchets font l'objet d'une récupération spécifique et, selon les cas, d'un recyclage ou d'une destruction dans des conditions rigoureuses. Renseignez-vous auprès de la déchèterie la plus proche pour connaître les solutions.

Une collecte à amplifier

35,4 % des piles et accumulateurs usagés ont été collectés en 2012. La collecte des piles et accumulateurs doit continuer à s'intensifier, pour que ce type

de déchets suivent les filières adaptées de traitement et pour remplir l'objectif de 45 % de collecte en 2016.



Guide de l'ADEME « **Les produits et déchets dangereux** »
Sur internet: www.ademe.fr/particuliers-eco-citoyens/dechets/faire-dechets

Construction, rénovation, bricolage : QUE FAIRE DES DÉCHETS?

Lors de vos travaux, pensez au devenir des déchets de chantier le plus tôt possible.

● Vous confiez vos travaux à un artisan

Demandez-lui la destination des déchets :

pour une construction, il est responsable de l'élimination des déchets de chantier mais les coûts de gestion doivent être **intégrés dans son devis** ;

pour des travaux sur un bâtiment vous appartenant, les déchets (vieilles fenêtres, gravats divers, etc.) sont **gérés par l'artisan contre rémunération**.

Demandez-lui de réduire les déchets et de les valoriser au maximum.

Vous pouvez aussi prendre en charge leur gestion : c'est à préciser clairement dans le contrat et à prendre en compte dans le devis, en accord écrit avec l'artisan.

● Vous réalisez vous-même les travaux

Privilégiez les produits peu emballés, triezy, utilisez la déchèterie. En cas d'autoconstruction, si les quantités de déchets sont importantes, **vous pouvez louer une benne** : le collecteur les acheminera vers un centre de regroupement et/ou de tri.

Dans tous les cas, **ne brûlez pas** les déchets de chantier et **ne rejetez pas** les excédents de peintures ou de solvants à l'égout, mais apportez-les en déchèterie.



Sur internet: www.dechets-chantier.ffbatiment.fr

Et finalement, pour LES DÉCHETS QUI RESTENT?

Les déchets que vous n'avez pas pu trier, recycler et valoriser se retrouvent dans votre poubelle classique. Après ramassage, ils sont apportés dans des centres d'incinération des ordures ménagères.

● L'incinération : encore une chance de rendre service

Brûler les déchets non recyclables permet d'en réduire le volume et de récupérer l'énergie. On peut ainsi **chauffer des logements ou produire de l'électricité** et donc économiser les combustibles traditionnels. Les usines d'incinération sont soumises à une réglementation visant à limiter les atteintes à l'environnement. Les fumées sont épurées afin d'éliminer les poussières, les gaz acides, les dioxines et les métaux lourds.

L'incinération génère **des sous-produits qui sont à leur tour acheminés vers des filières de recyclage** ou de traitement adaptées. Il s'agit de mâchefers, réutilisés par exemple en remblai de routes, et de métaux recyclés par les usines sidérurgiques. Les résidus d'épuration des fumées sont, quant à eux, stockés.

● Le stockage : le dernier maillon indispensable

Les installations de stockage sont encore nécessaires pour accueillir les résidus de déchets qui ne peuvent être valorisés d'une manière ou d'une autre. Ces sites sont soumis à une réglementation stricte destinée à protéger notamment les eaux, l'air et les sols.

On distingue désormais trois types d'installations de stockage des déchets (ISD) :

ISD pour déchets ménagers et banals ;

ISD pour déchets inertes (déblais, gravats) ;

ISD pour déchets dangereux.

CONCEPTION GRAPHIQUE Atelier des Giboulées | RÉDACTION Hélène Bareau | PHOTOS ADEME : S. Bonniol (p.3), D. Blondin (p.16), R. Bourguet (p.19) ; EcoscienceProvence (p.7) ; MEDDE : A. Bouissou (p.5 et 10), L. Mignaux (p.18) | ILLUSTRATIONS Olivier Junière

L'ADEME

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale, l'Agence met à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, ses capacités d'expertise et de conseil. Elle aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre et ce, dans les domaines suivants : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, la qualité de l'air et la lutte contre le bruit.

L'ADEME est un établissement public sous la tutelle du ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie et du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

www.ademe.fr



Pour inciter les Français à adopter des gestes simples qui peuvent contribuer à diminuer le volume de la poubelle et à mieux gérer leurs déchets, l'ADEME et le ministère du Développement durable mènent une grande campagne de communication :

« Réduisons vite nos déchets, ça déborde ! »

www.reduisonsnosdechets.fr

